

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOSF OLYMPIADE 2025-2029

NOTE INFORMATIVE

Cette note à visée informative a pour objectif de rappeler, sans exhaustivité, les éléments essentiels du cadre dans lequel s'inscrivent les candidatures au Conseil d'administration du CNOSF. Aussi elle ne saurait se substituer ni aux statuts, ni au règlement intérieur du CNOSF. Ces textes de référence sont consultables en ligne [sur le site du CNOSF](#).

POSTES À POURVOIR

23

**représentants des fédérations de
catégorie 1**

dont au moins 3 femmes et 3 hommes

2

**représentants des CROS/CTOS et des
CDOS**

*dont au moins 1 femme et 1 homme
(un pour les CROS/CTOS et un pour les
CDOS) – candidats désignés par la séance
plénière des CRDTOS*

14

**représentants des catégories 2, 3,
4 et 5 dont :**

- *au moins 3 femmes et 3 hommes*
- *au moins 4 représentants de catégorie 2*
- *au moins 3 représentants de catégorie 3
dont :*
 - o *1 représentant au titre des fédérations
participant aux Jeux Paralympiques*
 - o *2 représentants au titre des autres
fédérations de cette catégorie*
- *au moins 2 représentants de catégorie 4*

2

représentants de la CAHN

*dont au moins 1 femme et 1 homme ayant
pris part à au moins une édition des Jeux
Olympiques au cours des 3 dernières
Olympiades – candidats présentés par la
CAHN*

1

représentant des ligues professionnelles

*Candidats proposés soit par une ligue
professionnelle dotée de la personnalité
morale et créée par une fédération membre
du CNOSF, soit par une organisation
représentative de ces ligues professionnelles.*

3

personnalités qualifiées

Une fois le Président élu, son poste est déduit du nombre de postes dont bénéficie sa catégorie de rattachement.

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

Les **statuts** (notamment leur article 10) mais également le **règlement intérieur** (notamment son article 8) précisent les conditions d'éligibilité relatives aux différentes catégories de postes à pourvoir au Conseil d'administration. **Toute personne souhaitant présenter sa candidature est invitée à s'y référer.**

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devant être adressé comprend :

Candidats au titre des membres de catégories 1, 2, 3, 4 et 5	Candidats au titre des personnalités qualifiées	Candidats au titre de la CAHN	Candidats au titre des CROS/CTOS et des CDOS	Candidats au titre des ligues professionnelles
• Fiche de candidature correspondante • 1 parrainage de la catégorie correspondante*	• Fiche de candidature correspondante	• Fiche de candidature correspondante • Justificatif de proposition du candidat par la CAHN	• Fiche de candidature correspondante • Justificatif de proposition du candidat par la séance plénière des CROS/CTOS/CDOS	• Fiche de candidature correspondante • Justificatif de proposition du candidat par une ligue professionnelle créée par une fédération membre du CNOSF ou une organisation représentative de ces mêmes ligues

**Une structure membre du CNOSF ne peut parrainer qu'un seul candidat. La liste des membres du CNOSF ainsi que leur catégorie de rattachement est à retrouver sur le site du CNOSF à la rubrique annuelle.*

La Fédération Française de Boxe, intégrant le collège des fédérations olympiques à compter du 6 mai 2025, tout parrainage délivré par cette dernière ne pourrait l'être qu'au titre de la catégorie 1.

A des fins de traitement administratif, le candidat est invité à transmettre en complément :

Pour tous les candidats
• Formulaire de contact, joint au dossier de candidature papier • 1 photo numérique, directement adressée par mail à l'adresse ag@cnosf.org, utilisée pour la publicité des candidatures par le CNOSF

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Par lettre recommandée avec **avis de réception**
- À l'attention du **Comité de déontologie**
- Au 1, avenue Pierre de Coubertin, Paris 75640 CEDEX 13
- Envoi au plus tard le **mardi 20 mai 2025**, cachet de La Poste faisant foi

PUBLICITÉ DES CANDIDATURES



La **liste des candidats** sera publiée sur le site internet du CNOSF et partagée sur les réseaux sociaux. Les visiteurs pourront y retrouver les documents fournis dans le dossier de candidature (à l'exception du formulaire de contact).

RECOMMANDATIONS ÉTHIQUES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS DU CNOSF



Le Comité de déontologie du CNOSF a édicté un document visant à rappeler le **comportement éthique attendu des candidats et de leurs soutiens**. Les recommandations émises s'articulent autour de trois axes :

- Le comportement général
- Le recours aux services et ressources du CNOSF
- Les invitations et cadeaux

Le document complet est à retrouver sur [le site sur CNOSF](#).